

- Page 1** **Editorial** - Une fédération des sociétés de pêche, pour quoi faire ?
Page 2 **Feuille de route de la FSPG** - Priorités et actions pour l'avenir
- Page 3** **Ouverture de la pêche 2016** - Tous au bord de l'Arve le samedi 5 mars !
Page 4 **Excursion avec FIBER** - Observez la fraie des ombres dans le Doubs
Page 5 **Une société de la FSPG se présente** - Le Geneva Street Fishing
Page 6 **P'tites Nymphos** - Les dernières petites « News »
Page 7 **Renaturation « exemp-l'Aire »** - Un prix récompense la 3e étape de renaturation de l'Aire
Page 8 **Passes à poissons** - Favorables au brassage génétique
Pages 8-9 **PCB et truites du Léman** - La FIPAL critique l'étude de la CIPEL - Recommandations du CC
Pages 10-11 **Nouvelles de la FSP** - Dernières actualités de la FSP
Page 12 **Adhérez aux sociétés membres de la FSPG**

Editorial

Une association faîtière ... pour quoi faire ?

Lorsque deux associations faîtières fusionnent pour n'en former qu'une seule, comme cela a été le cas lundi 18 janvier 2016 pour la pêche genevoise, c'est assurément pour travailler plus et travailler mieux ! C'est qu'à Genève comme partout en Suisse et en Europe, la vie aquatique fait l'objet de multiples atteintes qui nécessitent une réponse forte et concertée de la part des pêcheurs, qui souhaitent préserver les espèces inféodées aux eaux limpides et libres.

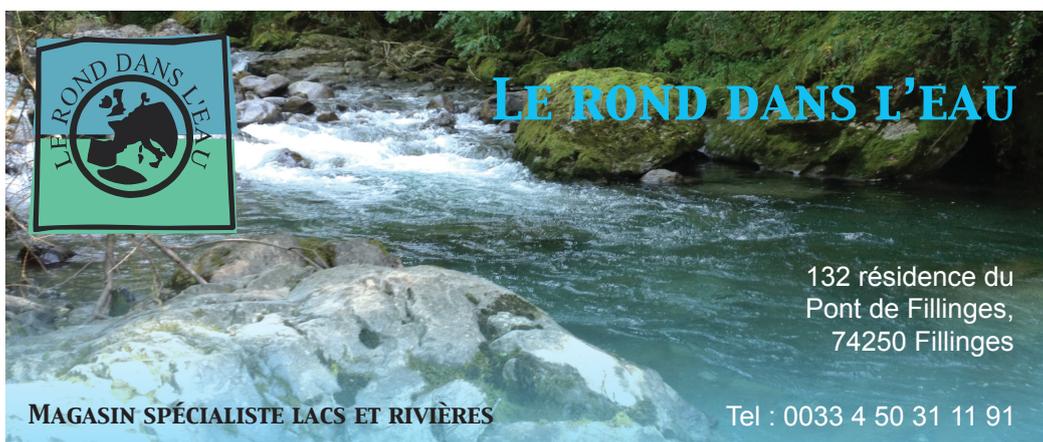
La création de la nouvelle Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises est donc une bonne nouvelle pour nos cours d'eau, qui voient ainsi leurs principaux défenseurs s'allier pour défendre, à Genève et à Berne, la pêche, les poissons et les milieux aquatiques qui les abritent.

A cela s'ajoute évidemment la nécessité de former une nouvelle génération de pêcheurs engagés. De tels objectifs, indivisibles et indispensables, ne pourront être atteints qu'à la condition de développer des compétences et améliorer notre efficacité.

Il n'est donc plus l'heure de tergiverser. Le rassemblement de toutes les forces vives et la création d'un vaste réseau de soutien sont une nécessité.

Que ceux qui aiment la pêche, les cours d'eau et le lac nous suivent !

Christophe Ebener - président FSPG



LE ROND DANS L'EAU

132 résidence du
Pont de Fillings,
74250 Fillings

MAGASIN SPÉCIALISTE LACS ET RIVIÈRES

Tel : 0033 4 50 31 11 91

Quelle feuille de route pour la FSPG ?

(CE) Il n'aura échappé à personne que les cours d'eau genevois sont fortement marqués par l'impact des activités humaines. Ceux qui mouillent régulièrement leurs bottes au bord de l'eau remarquent également que certaines espèces de poissons ont pu profiter de cette situation, alors que d'autres se maintiennent à peine.

Le constat est donc simple : soit les pêcheurs s'adaptent et se mettent à rechercher les chevaines, les barbeaux, ou même les silures et autres poissons chat, soit ils s'engagent pour que les espèces les plus sensibles puissent aussi avoir une chance de voir leur population atteindre des tailles suffisantes pour permettre leur exploitation par la pêche de loisir.

La nouvelle Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises FSPG a choisi son camp : elle se refuse d'accompagner la lente dégradation des écosystèmes aquatiques, et s'engagera aux côtés de ceux qui estiment pouvoir améliorer les choses.

A court terme, les enjeux sont assez clairs :

1. S'assurer que le canton et les SIG, les deux entités principalement concernées par la mise en application de la nouvelle Loi sur la protection des eaux, s'engagent conformément aux attentes, prioritairement sur les volets de la libre migration piscicole et des éclusées.
2. Analyser d'un œil attentif et indépendant l'impact sur la faune aquatique du prochain abaissement-vidange du Rhône, et en tirer des conséquences adéquates le cas échéant.
3. Organiser la lutte, avec les AAPPMA et les fédérations de France voisine pour l'arrêt des pompages et du captage des eaux de source des cours d'eau du bassin genevois.
4. Faire pression sur les autorités genevoises pour qu'elles mettent enfin sur pied un projet de rampe de mise à l'eau des bateaux de pêche dans le Rhône.
5. Soutenir les prochains projets d'amélioration de l'habitat piscicole sur l'Allondon, et ses tributaires.
6. Suivre et influencer, avec les pêcheurs français, le développement du 2e contrat-rivière du pays de Gex, susceptible d'apporter des améliorations notables en termes de quantité et de qualité d'eau sur les bassins versants de la Versoix et l'Allondon.
7. Soutenir le service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche dans sa volonté d'améliorer, sur les principales rivières du canton, la qualité et l'efficacité des repeuplements.
8. Conseiller, s'ils le souhaitent, les membres de la commission de la pêche sur la nouvelle mouture du règlement de la pêche en rivière.

A moyen terme également, on ne pourra pas faire l'impasse sur les thèmes suivants :

9. Intervenir, à Berne et à Genève, en faveur des mesures qui permettront de réguler la prédation des oiseaux piscivores, en particulier sur les cours d'eau, qui malgré toute une série de mesures spectaculaires en leur faveur, ne parviennent toujours pas à produire des truites et des ombres adultes (Allondon, Versoix, Arve).



RAMPINI
CONSTRUCTION

10. Convaincre les élus genevois à Berne que les truites arc-en-ciel méritent un changement de la loi qui donnerait aux cantons la possibilité de repeupler certains cours d'eau avec ces dernières.
11. Agir avec la Fédération Suisse de Pêche de manière à ce que la problématique des micropolluants (résidus médicamenteux, pesticides,...) soit au centre des préoccupations et que des avancées significatives puissent être réalisées dans ce domaine.

On le voit, la masse de travail ne devrait pas diminuer ces prochaines années ! Et nous y arriverons si les sociétés de pêche restent dynamiques, et recrutent ainsi des pêcheurs engagés sur lesquels nous pourrions compter à l'avenir pour que vivent les rivières genevoises.

De vous à nous, et inversement !

(CE) Relayer les informations, dans les deux sens, entre les sociétés de pêche, leur nouvelle fédération faitière et l'Etat, est un processus indispensable pour identifier les problèmes et les mettre à l'agenda de l'administration, car c'est elle qui a légalement les compétences et les moyens de les résoudre.

La Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises offre donc à ses sociétés membres, via son site internet, un accès aux résumés de la Commission de la Pêche, interface entre la société civile et l'Etat.

Elle continuera également d'informer les pêcheurs avec le journal que vous tenez entre vos mains. Elle proposera de plus aux présidents des sociétés membres un accès au PV du comité directeur, pour qu'ils puissent juger en temps réel du travail qui est effectué.

Elle se propose par ailleurs de faire remonter les informations des sociétés membres par l'intermédiaire d'un groupe WhatsApp, auquel seront également conviés les présidents des sociétés.

Un effort de communication important va donc être fourni ces prochaines semaines, en espérant qu'il instaure ainsi un esprit positif entre les sociétés de pêche et la FSPG.

Apéritif, partie officielle et lunch à l'occasion de l'ouverture de la pêche en rivières ! VENEZ NOMBREUX !!



Ouverture de la pêche en rivières 2016



Samedi 5 mars 2016



Apéritif d'ouverture:

Rendez-vous à 11h30 à la Maison du Futur, site SIG de Vessy
(ancienne usine des Eaux d'Arve)
en présence du Magistrat Luc Barthassat et des représentants
suisses et genevois des Sociétés de pêche et de SIG

(MP) Toutes les pêcheuses et tous les pêcheurs genevois sont cordialement invités à rejoindre les bords de l'Arve sur le site SIG de Vessy, afin de fêter dignement l'ouverture de la pêche en rivières.

L'apéritif sera ponctué d'une partie officielle où les autorités invitées et organisatrices prononceront une allocution. Ce sera l'occasion d'entendre notre

Magistrat Luc Barthassat, mais également le président de la Fédération Suisse de Pêche et Conseiller aux Etats, M. Roberto Zanetti. Seront également présents, M. Alexandre Wisard, directeur du Service du Lac, de la Renaturation des cours d'eau et de la Pêche SLRP qui organise la manifestation, M. Christian Brunier, directeur général des SIG, dont l'entreprise nous accueille gracieusement sur le site, ainsi que M. Christophe Ebener, le nouveau président de la FSPG.

L'apéritif et la partie officielle seront suivis d'un lunch dînatoire.

Excursion Poisson de l'année 2016 : la fraie des ombres dans le Doubs

Samedi 2 avril 2016, Maison du Tourisme - Rte de Lorette 1, 2882 St-Ursanne (JU)



Qui ne connaît pas l'ombre? Non content d'avoir donné son nom à toute une zone piscicole, cousin du saumon, l'ombre est également prisé des pêcheurs et fait preuve d'une grande exigence quant à son habitat. Pour se reproduire, il affectionne les eaux bien oxygénées et les substrats de graviers meubles dans lesquels il peut enfouir ses oeufs. La parade nuptiale et l'accouplement des ombres sont un spectacle fascinant – avec un peu de chance, vous aurez l'occasion d'y assister si vous participez à cette excursion! Au printemps qui vient, le bu-

reau de conseil pour la pêche FIBER organise une excursion sur la fraie des ombres en collaboration avec les services et associations de pêche des cantons du Jura et de Neuchâtel. Le matin, **Guy Périat** (Teleos suisse Sàrl) parlera de la biologie et de la diversité des ombres et des menaces qui pèsent sur cette espèce en Suisse avant de passer la parole à **Laurent Giroud** (vice-président de la Fédération neuchâteloise des pêcheurs en rivière) qui exposera les problèmes écologiques qui se posent dans le Doubs et décrira les efforts fournis par les institutions, les organisations environnementales et les pêcheurs pour sauver ce patrimoine exceptionnel. Après un déjeuner pris en commun, les participants se rendront au bord du Doubs où ils pourront observer la fraie des ombres accompagnés de **Bänz Lundsgaard-Hansen** (FIBER), Guy Périat, Laurent Giroud et Dominique Rossé (Office jurassien de l'environnement).

Pour plus d'infos, contactez Bänz Lundsgaard-Hansen: fiber@eawag.ch ou 058 765 21 71

Programme

09h45 - 10h00 Arrivée / café - croissant

10h00 - 10h15 Allocution de bienvenue et présentation de FIBER (B. Lundsgaard-Hansen)

10h15 - 11h15 Conférence «L'ombre: biologie, diversité et menaces potentielles» (G. Périat)

11h15 - 12h15 Conférence: «Le Doubs, un patrimoine exceptionnel en danger» (L. Giroud)

12h15 - 13h45 Dîner

13h45 - 14h00 Transfert au bord du Doubs

14h00 - 16h00 Excursion – observation de la fraie des ombres

Inscriptions: Par e-mail ou par téléphone au près de Bänz Lundsgaard-Hansen - fiber@eawag.ch ou 058 765 21 71

L'inscription est gratuite, le dîner est à la charge des participants. La date limite d'inscription est fixée au **18 mars**. L'excursion n'aura lieu qu'à partir de 12 participants. Il sera décidé de sa tenue ou de son annulation au plus tard le 21 mars. Météo: Si les conditions météorologiques ou hydrologiques ne permettent pas d'observer les ombres dans le Doubs, Guy Périat présentera en échange les travaux de revitalisation réalisés dans l'Allaine à Delle/Boncourt. Les conférences de la matinée seront assurées dans tous les cas à St-Ursanne.

Équipement: Vêtements et chaussures adaptées à la météo. Inutile de se munir de cuissardes, nous resterons au bord de l'eau. Lunettes polarisantes et/ou jumelles conseillées.

En collaboration avec: Office jurassien de l'environnement /Fédération neuchâteloise des pêcheurs en rivière /Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens



Sociétés de pêche membres de la FSPG

(VF) *Au fil des prochains numéros d'Info-Pêche, les sociétés de pêche adhérentes à la FSPG seront présentées en quelques lignes. Aujourd'hui, penchons-nous sur le Geneva Street Fishing.*

La GSF (comme elle est surnommée) a été créée en janvier 2013. Elle est constituée d'amis et de pêcheurs passionnés, de tous âges et venant de milieux différents.



Outre le fait d'aimer se retrouver au bord de l'eau, les Geneva Street Fishers s'évertuent à promouvoir leur passion, la préserver et à la partager avec des néophytes désireux de s'y essayer ou des pêcheurs plus aguerris.

La vision de la pêche que la majorité des gens ont dans leur tête reste figée sur le cli-

ché de l'homme avachi dans sa chaise pendant des heures, passif.

C'est cette vision que la GSF tente de mettre au placard et de moderniser. Tous les moyens sont bons: des sorties et concours ouverts au public, montrer qu'il est possible de pêcher en ville pendant sa pause déjeuner (le street fishing prend ici tout son sens) mais aussi de prouver que le "pêcheur street fishing 2.0" se soucie de la santé de ses cours d'eau et la protège en réalisant des opérations de nettoyage dans le Rhône urbain, par exemple.

En vue de perpétuer cette passion si chère à nos cœurs, il est important d'enseigner les différentes techniques de pêche. Qu'elles soient modernes aux leurres, ancestrale à la mouche ou encore en tant qu'héritage du passé, comme la pêche au cadre dont Genève en est le berceau. L'application des règlements et une bonne mentalité sont des éléments essentiels qui viennent s'ajouter à la transmission de ces techniques.

Les membres de la GSF n'hésitent pas à aller de l'avant afin de faire parler d'eux et d'exposer leurs idéaux sur les réseaux sociaux et de les véhiculer grâce aux multiples médias, s'étendant jusqu'en France voisine ou en Suisse-Alémanique.

C'est à travers cette association à l'esprit jeune et engagé que les membres du Geneva Street Fishing s'évertuent à organiser diverses sorties, tant dédiées à l'observation qu'à la protection ou simplement en quête de bons moments, la "canne/cadre" en main, transmettant ainsi l'expérience de tout un chacun.

Alejandro Delieutraz

Articles de pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix CH

ARTICLES de PÊCHE
VERSOIX

Tél. 0041 (0)22 7555441 Fax 0041 (0)22 7555442
Natel: +4179 5123247



www.articles-peche.ch

versoix@articles-peche.ch



P'TITES NYMPHOS

Agenda 2015-2016

Ouverture rivières: samedi 5 mars

Ouverture rivières limitrophes: samedi 12 mars

Ouverture de l'Ombre: samedi 15 mai

AD de la FSP: samedi 11 juin à Genève

La Salamandre : *Esox lucius* à l'honneur



Sous le titre évocateur « *Un géant sort de l'ombre* », la Salamandre, revue des curieux de nature, publie dans son numéro 232 de février-

mars 2016, tout un dossier sur *Esox lucius*, autrement dit le brochet. Pour les auteurs, il s'agit d'un « plongeon fantastique dans les eaux mystérieuses du brochet ». L'article traite de la biologie de ce poisson et présente le cas du Léman, véritable lac à brochets, et sera accompagné par un mini guide de détermination de 27 espèces de poissons du lac. Ce numéro de « La Salamandre » peut être commandé à l'adresse suivante:

<http://catalogue.salamandre.net/un-geant-sort-de-l-ombre-n-232.pdt-741/> (Prix: 11.- + 3.- de frais de port)

Bonne nouvelle ... avant l'heure !

Nous vous annonçons en primeur dans le No 73 de l'Info-pêche que : « Dès 2016, il se pourrait que l'on puisse pêcher l'ombre (uniquement à la mouche sèche) dans l'Arve sur les secteurs 6 et 7 jusqu'au 31 décembre ». Cette nouvelle annoncée pour l'année 2016 est effectivement entrée vigueur ... **en décembre 2015 déjà !!** Comme quoi il est possible de modifier rapidement la réglementation (Ndlr: sous forme d'arrêté) lorsque la volonté existe. Merci à la Commission de la Pêche qui a permis cette petite avancée en faveur de la pêche sportive et citadine.

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône
CH - 1205 Genève
Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32
Email : info@boutiquedupecheur.ch
Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



Perle rare dans l'Arve ?!

Toujours dans le No 232 du magazine La Salamandre, qui s'intéresse comme nous aux milieux aquatiques, un petit article relate le retour dans l'Arve, après 71 années d'absence (!), de la grande perle *Isoperla obscura*, ce plécoptère aquatique qui, selon le rédacteur, « a certainement profité des actions transfrontalières engagées pour améliorer la qualité de l'eau ». De leur côté, les pêcheurs genevois constatent que les STEPS de Vilette (CH) et d'Ocybèle (F) rejettent toujours des eaux insuffisamment épurées dans la rivière. Alors, le retour de cet insecte tout réjouissant qu'il soit, est un peu « effacé » par une situation plutôt morose ... mais l'espoir renaît.

Modifications du règlement pour la pêche dans les étangs

Ci-dessous les modifications en vigueur dès le 1er janvier 2016 pour la pêche dans les étangs de La Touvière (Avully) - Les Bouvières (Russin) - Richelien (Versoix). Dorénavant :

- **Le mercredi, seuls les enfants de moins de 16 ans révolus, munis d'un permis de pêche étangs, sont autorisés à pêcher dans les étangs.**
- **Tailles minimales (nouvelles) : tanche et carpe : 50 cm**
- **Quota hebdomadaire (du lundi au dimanche): 4 truites au maximum par pêcheur**
- **Quotas annuels par pêcheur : 5 brochets / 5 perches / 5 tanches / 5 carpes / 100 vairons / 50 autres (dont les truites)**
- **Engins autorisés (nouvelle précision): ligne munie d'un lest au dessus de l'hameçon simple sans ardillon, avec appât naturel.**

Les autres prescriptions demeurent valables; seul le règlement officiel fait foi.

L'avocat des pêcheurs existe !

Le rassemblement des pêcheurs genevois, par la fusion de l'AGSP avec la FGSP, n'aurait certainement pas abouti de si belle manière si nous n'avions pas reçu les conseils avisés de Me Yves MAGNIN, avocat et aussi pêcheur genevois. Ancien membre de la Commission de la pêche, Yves MAGNIN doit ici être chaleureusement remercié pour son grand et efficace travail d'accompagnement, qui a mené à la fondation de la Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises.



Renaturation de l'Aire: troisième étape primée

(4.12.2015 : Communiqué de presse du DETA)

Le projet de renaturation de l'Aire 3ème étape à Confignon a reçu, le 1er décembre à Zurich, le prix *Hase in Gold 2015* dans la catégorie Paysage, décerné par la Revue suisse d'architecture, design et paysage *Hochparterre*.

Conduit par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) de septembre 2012 à décembre 2015, ce vaste projet de réhabilitation de l'Aire permet de garantir la sécurité des personnes et des biens contre les inondations, d'offrir des promenades et espaces publics de qualité aux citoyens, tout en favorisant la faune et la flore riveraines.

Le jury *Hochparterre* a relevé la complémentarité de l'équipe de mandataires en charge du projet, le groupement Superpositions, réunissant des ingénieurs, des biologistes et des architectes du paysage. Il a par ailleurs particulièrement apprécié la démarche consistant à laisser la nouvelle rivière façonner son lit à sa guise, tout en transformant l'ancien canal de l'Aire en promenades et en jardins.

Le DETA félicite tous les collaborateurs et acteurs, notamment le groupement Superpositions piloté par l'architecte genevois Georges Descombes, pour cette nouvelle distinction qui vient honorer l'ambitieux programme de renaturation des cours d'eau conduit ces dernières années par le canton de Genève.

En 2006, c'est le projet de renaturation de la Haute-Seymaz (1ère étape à Meinier et Choulex) qui avait reçu le *Hase in Bronze Hochparterre* dans la même catégorie Paysage.



La cérémonie d'inauguration de cette 3e étape aura lieu en juin 2016 (date encore à fixer)

Pour tout complément d'information :

M. Alexandre Wisard, directeur, SLRP - direction générale de l'eau, DETA, tél. 022 546 74 50

Les passes à poissons favorisent le brassage génétique

(Source : CH - Faune-info - février 2016) Bien qu'il compte parmi les espèces de poissons les plus fréquentes dans les eaux suisses, son nom est pratiquement inconnu du grand public : le chevaine. Et pourtant, on peut observer très souvent ce poisson blanc, qui mesure 40 à 50 centimètres, nager non loin des berges, comme c'est le cas par exemple sur les bords du Schanzengraben, un canal pittoresque situé en plein centre de Zurich, ou à proximité des chutes du Rhin, sur le petit pont qui mène au restaurant panoramique du château de Wörth. Par contre, on cuisine rarement le chevaine, car sa chair contient beaucoup d'arêtes. Sur le plan économique, il est donc inintéressant et c'est justement cela qui en fait une providence pour les scientifiques. Jusqu'à ce jour, on n'a guère fait de lâchers de chevaines dans les eaux suisses. De ce fait, la structure génétique de sa population n'a pas été altérée, contrairement à celle de la truite. Cela fait du chevaine un modèle idéal pour étudier dans quelle mesure les passes à poissons installées au niveau de centrales hydroélectriques et autres obstacles favorisent le brassage génétique entre les populations séparées dans l'espace. Pour des raisons statistiques, les chercheurs ont fait des prélèvements à 47 endroits. Sur chaque site, ils ont pêché en général une cinquantaine de chevaines à la pêche électrique. Les poissons ont été anesthésiés en douceur, mesurés, puis relâchés en liberté après le prélèvement d'un petit échantillon de tissu de la nageoire caudale. Les analyses génétiques ont ainsi permis aux chercheurs de montrer que les passes à poissons amélioraient vraiment le brassage génétique. Une barrière artificielle sans passe à poissons a un impact sur la différenciation génétique des poissons aussi fort que celui d'une distance approximative de 100 kilomètres dans un fleuve non aménagé. Par contre, en cas de barrières équipées de passes à poissons, l'équivalent se situe autour de 12 kilomètres.

PCB et poissons du Léman: la FIPAL réagit

(MP) Suite à sa prise de position concernant les conclusions de l'étude intitulée « **PCB et dioxines dans les truites lacustres du Léman** » de la CIPEL du 29 octobre 2015, le président de la commission scientifique la Fédération Internationale des Pêcheurs Amateurs du Léman (FIPAL), M. Daniel Chollet, a participé à la séance de décembre 2015 de la Commission de la Pêche genevoise. Nous vous communiquons ci-dessous les points critiqués par la FIPAL, ainsi que nos commentaires.

Ce que la FIPAL reproche à l'étude de la CIPEL

- La taille insuffisante de l'échantillonnage (22 truites lacustres analysées)
- L'absence de comparaison entre les différentes zones du lac pêchées
- La prise en compte inadéquate de l'incertitude des mesures
- L'absence de prise en compte de l'âge des truites ni de leur taux de graisses, etc.
- Des biais dans l'interprétation des résultats et des erreurs de calcul

Commentaires

Il paraît donc indispensable de poursuivre les investigations pour justifier les décisions prises. Par mesure de précaution, les chimistes cantonaux ont pris une décision difficilement applicable et qui ne résout en rien le problème de l'accumulation des PCB suite à une consommation régulière de poissons.



Truite lacustre mâle - La Versoix

Ce qu'il faut encore savoir

- L'analyse PCB des poissons coûte environ 1'500 CHF par poisson. Une étude complémentaire, avec un échantillonnage plus conséquent, aura donc un coût élevé.
- Cette première étude sur les PCB a été financée par la CIPEL.

- La CIPEL est un observatoire et n'a donc pas vocation de faire prendre des décisions aux autorités.
- La CIPEL a pris l'initiative de cette étude et a eu raison d'alerter les autorités sur ses observations.
- C'est ensuite le chimiste cantonal qui a la responsabilité de protéger les consommateurs et qui a pris la décision de l'interdiction (**voir sur la page suivante les recommandations du chimiste cantonal**).

Recommandations pour la consommation (situation 2015)

La qualité de l'eau du Léman est excellente et permet le développement d'importants effectifs de poissons prisés pour la pêche. Toutefois, certaines substances industrielles produites dans le passé sont très peu biodégradables et affectent aujourd'hui encore le lac. Ainsi, les PCB, bien qu'interdits depuis le siècle passé compte tenu de leur toxicité pour les humains et les animaux, sont toujours présents dans les écosystèmes aquatiques de nombreuses régions, où ils contaminent les poissons et leurs prédateurs, se concentrant dans les graisses tout au long de la chaîne alimentaire. Les suivis effectués par les autorités sur les poissons du Léman permettent d'émettre des recommandations pour éviter les risques pour les consommateurs.

Consommation sans restriction: féras, perches, brochets, lottes, écrevisses

Les féras et les perches lémaniques, qui se nourrissent essentiellement de planctons, sont quasiment exemptes de PCB. C'est une très bonne nouvelle, vu la valeur culinaires de ces espèces qui représentent plus de 90% des prises des pêcheurs dans le Léman. Il en va de même pour les écrevisses et la plupart des autres poissons pêchés dans le Léman.

Consommation ne devant pas dépasser un repas par semaine: ombles et truites lacustres autorisés à la vente

Les ombles chevaliers et les truites lacustres sont des poissons plus carnivores et plus gras, ils concentrent donc plus les PCB tout au long de leur croissance. Lorsqu'elle ne dépasse pas un repas hebdomadaire, la consommation des ombles chevaliers et des truites lacustres commercialisés demeure sans risque.

Impropre à la consommation et interdits à la vente: ombles de plus de 39 cm et truites lacustres de plus de 54 cm

La majorité des ombles chevaliers de plus de 39 cm et des truites lacustres de plus de 54 cm présentent une concentration de PCB dépassant les normes admises pour la vente de ces poissons. Ces ombles chevaliers et truites lacustres de grande taille sont interdits de commercialisation et doivent être considérés comme impropres à la consommation.

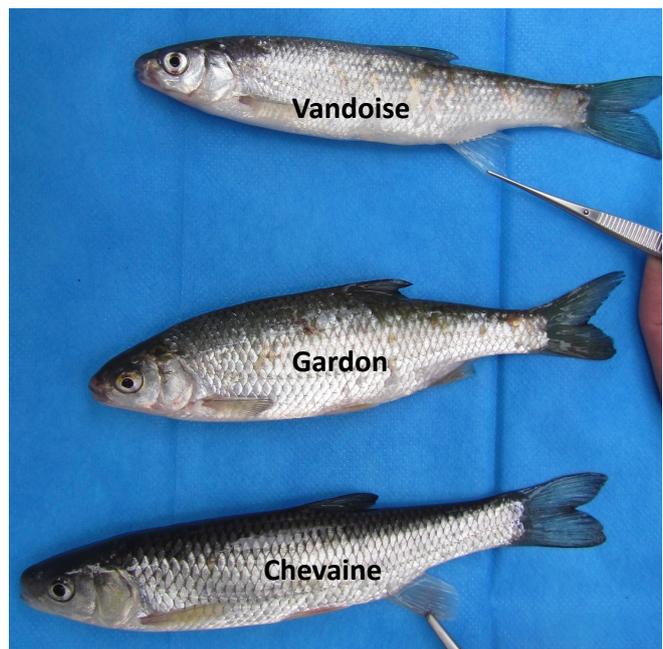
Pour plus d'informations:

Les résultats des analyses se trouvent sur le site de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman CIPEL (www.cipel.org)

Contacts pour le canton de Genève Gottlieb Dandliker, Inspecteur de la Faune, tél 022 388 55 32
Patrick Edder, Chimiste cantonal, tél 022 546 56 00

Connaissance des espèces ... réponses au quiz

Dans le numéro 73 de l'Info-pêche, nous vous avons posé un quiz de reconnaissance de trois espèces de poissons d'apparences très proches.
Ci-contre les réponses correctes





NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

Journal Suisse de la Pêche: Janvier et Février 2016 (extraits)

Une victoire pour les pêcheurs – et le Parlement !

Attaque contre la protection des eaux repoussée

Le mercredi 3 décembre 2015 a été un grand jour pour les pêcheurs : par 33 voix contre 11, le Conseil des Etats a écarté la motion Müller ainsi que les initiatives cantonales qui visaient à affaiblir la Loi sur la protection des eaux. La Fédération Suisse de Pêche FSP, qui s'est énergiquement engagée contre ces attaques, se réjouit de cette issue !

En 2010, la Fédération Suisse de Pêche FSP a retiré son initiative populaire « Eaux vivantes ». En cas de scrutin populaire, elle aurait eu de grandes chances de succès. C'est pourquoi le Conseil national et le Conseil des Etats sont venus à la rencontre des pêcheurs avec un contre projet sous la forme d'une révision de la Loi sur la protection des eaux. Suite à une négociation serrée avec les membres du Parlement, la FSP accepta donc ce compromis et retira son initiative. La déception fut ainsi d'autant plus grande lorsque les milieux de l'agriculture essayèrent, presque immédiatement après 2010, d'affaiblir et de contourner cette législation sur la protection des eaux. C'est ainsi que le Parlement a été saisi de motions ainsi que d'initiatives cantonales navrantes, lancées par les fédérations paysannes cantonales.

Le jour de vérité

Destinée à affaiblir la législation sur la protection des eaux, la motion de Léo Müller (PDC, LU) était dangereuse puisqu'elle avait étonnamment réuni une majorité au Conseil national. Le débat au Conseil des Etats allait devenir décisif. En effet, en cas d'acceptation, le Conseil fédéral aurait dû élaborer une révision, en cas de refus le thème était écarté. Et c'est heureusement ce qu'il s'est passé. Lors des débats, se sont prononcés en faveur de la motion Müller : Ivo Bischofberger (PDC, AI) et Werner Hösli (UDC, GL). Se sont clairement exprimés contre la motion : Robert Cramer (Verts, GE), Werner Luginbühl (PBD, BE), Pascale Bruderer Wyss (PS, AG), Filippo Lombardi (PDC, TI), Stefan Engler (PDC, GR), la Conseillère fédérale Doris Leuthard et naturellement le président central de la FSP Roberto Zanetti (PS, SO).

Important au niveau de la politique nationale

Le résultat fut clair : avec 33 voix contre 11, la motion Müller fut rejetée. Les initiatives cantonales furent également repoussées à l'unanimité. La FSP remercie le Conseil des Etats de ne pas avoir cédé face au lobby agricole. Les sénateurs ont fait preuve d'autorité politique en se tenant au compromis âprement acquis sur la protection des eaux. Les gagnants de cette décision claire sont non seulement l'espace réservé aux cours d'eau mais également la politique, puisque le Parlement a tenu sa promesse. Si ce compromis politique avait été dénoncé, plus aucun initiant de ce pays n'aurait risqué le retrait de son initiative sur la base d'un contre-projet.

Le Doubs doit-il mourir ?

Selon les ONG de la « Plateforme Doubs », le sauvetage est trop lent

Depuis des années la Fédération Suisse de Pêche, conjointement à Pro Natura et au WWF, s'engage pour le sauvetage de ce magnifique cours d'eau franco-suisse. C'est aussi dans ce sens que le « Roi du Doubs » fut élu Poisson de l'année 2013. Mais l'assainissement tarde.

A l'exception de notables améliorations sur la centrale hydroélectrique du Châtelot grâce à l'application d'un règlement d'eau transitoire depuis décembre 2014, que les pêcheurs de la FSP accueillent avec espoir, le reste du tableau est



Le Doubs à Fuesse (Indervillers)

très décourageant : les pesticides et les engrais issus de l'agriculture intensive, les trop nombreux effluents mal traités déversés par des stations d'épuration obsolètes, les seuils infranchissables pour les poissons ainsi que les effets encore néfastes de l'utilisation intensive de la force hydraulique, mènent la rivière au bord de la mort écologique. Les animaux sont particulièrement menacés, comme le très rare « Roi du Doubs » qui, au niveau européen, ne se rencontre plus que dans trois endroits en France.

Un sauvetage qui traîne

Les associations environnementales Pro Natura, WWF et la Fédération Suisse de Pêche ont porté plainte auprès de la « Convention de Berne ». Les Etats riverains furent donc sommés en 2013 de mettre en œuvre toute une série de tâches nécessaires pour maintenir en vie la rivière et ses habitants. Certes, aujourd'hui les améliorations indispensables au « Roi du Doubs » sont mieux connues. Mais les mesures demandées par la Convention de Berne doivent être mises en œuvre rapidement. Ainsi, le Plan d'action national en faveur du Doubs constitue la prochaine étape intermédiaire pour les Offices fédéraux de l'Environnement OFEV et de l'énergie OFEN ainsi que les cantons du Jura et de Neuchâtel.

Retard des autorités

Après une large consultation, ce plan d'action a été présenté à la fin novembre 2015, avec une année de retard. Même si cela représente une avancée importante, ce retard est regrettable car cette publication n'a eu lieu que quelques jours avant la séance de la Convention de Berne début décembre 2015 à Strasbourg. Ainsi, le Plan d'action national n'a pas pu être évalué correctement par les plaignants avant la discussion prévue à Strasbourg. Il rassemble un catalogue de mesures qui tracent les grandes lignes de la réalisation. Il est cependant prévisible que les délais de mise en œuvre fixés par la Convention de Berne seront dans tous les cas dépassés. De plus, les planifications du canton du Jura en faveur d'une utilisation supplémentaire de la force hydraulique dans l'aire de protection du Doubs suscitent l'incompréhension puisqu'elles sont contraires au rétablissement rapide de la migration piscicole.

Poisson de l'année 2016: l'ombre commun

En prélude à la nouvelle année, la Fédération Suisse de Pêche FSP a désigné l'ombre commun « Poisson de l'année 2016 ». La FSP a suscité ainsi un grand intérêt médiatique pour l'élection de ce poisson, et mis en avant son rôle d'ambassadeur en faveur des habitats naturels auxquels il est inféodé.



La Suisse: « hotspot » de l'ombre

L'ombre commun (*Thymallus thymallus*) est une espèce européenne de poisson. Située au centre du continent, la Suisse est le bastion de l'ombre et lui offre de vastes territoires dans le Rhin, l'Aar, le Rhône, le Tessin, mais aussi dans la Reuss et d'autres rivières. Hélas, pour l'ombre, cette « époque dorée » fait partie du passé. Aujourd'hui, la présence de l'ombre commun est intimement liée à l'aide de l'homme ; plus précisément celle des pêcheurs et des services de la

pêche qui s'engagent par la pisciculture, l'immersion de juvéniles, l'amélioration des habitats et la lutte contre les cormorans.

A cause de sa grande sensibilité aux conditions de son habitat, l'ombre commun a beaucoup de peine à assurer sa propre reproduction. Les ombres migrent parfois jusqu'à 50 kilomètres pour se reproduire naturellement et une femelle enfouit jusqu'à 7'000 œufs (!) dans des bancs de graviers propres parcourus d'eau riche en oxygène.

Exigences

Quatre causes principales ont conduit au déclin de l'ombre commun:

- Les obstacles qui interrompent ses voies de migration dans les rivières, les éclusées trop importantes des centrales hydro électriques et les débits résiduels trop faibles qui détruisent ses frayères.
- L'artificialisation des cours d'eau réduit les zones de faible profondeur, essentielles aux larves et aux juvéniles.
- Les harles bièvres et les cormorans qui consomment d'énormes quantités d'ombres.
- Le réchauffement des eaux qui peut conduire l'ombre si sensible, à des mortalités massives.

Pour la Fédération Suisse de Pêche le constat est clair : l'ombre commun est, au sens propre, un porte-drapeau et un ambassadeur des habitats aquatiques naturels et intacts. La FSP exige la mise en œuvre énergique de la Loi sur la protection des eaux adoptée en 2011. Concrètement : renaturation des cours d'eau artificialisés, reconnexion des eaux, réduction des éclusées et rétablissement de débits résiduels suffisants dans tous les cantons.

Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

***Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à la FSPG ?
Que la taille de capture de la truite soit fixée à nouveau à 23 cm ?***

Sociétés membres :

**Amicale TOS-Lémanique
Geneva Street Fishing**

**Amicale des Pêcheurs de la Touvière
La Loutre (section pêche)**

**Les Bouvières
Les Tanneurs**

DEMANDE D'ADHESION

(No 74 - Février 2016)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire adhérer à une société de la FSPG:

Je désire adhérer à la société : _____ (écrire le nom de la société)
(Votre demande sera transmise au président de la société)

Je désire adhérer à la FSPG en tant que membre de soutien (contribution : min. 30.- par année)

Je suis porteur du permis de pêche genevois: lac* rivière *

Je suis nouveau pêcheur et je désire suivre un cours d'attestation de compétences (Brevet suisse du pêcheur sportif)

Cochez la(les) case(s) souhaitée(s)

* entourez ce qui convient

Lieu et date : _____ Signature : _____

FSPG	EBENER Christophe	13A, ch. du Barbolet	1213 ONEX
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	239, rue de Bernex	1232 CONFIGNON
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212 GRAND-LANCY
AMICALE DE LA TOUVIERE	POCHON Emmanuel	49, rte d'Epeisses	1237 AVULLY
GENEVA STREET FISHING	BEL Steve	GVA Aéroport - CP 100	1215 GENEVE 15
LES TANNEURS	FAVRE Michel	50, ch. des Tuileries	1293 BELLEVUE
LA LOUTRE	BECK Stéphane	49b, rte Creux-du-Loup	1285 ATHENAZ

Site de la FSPG www.fspg-ge.ch

Site école de pêche Genève www.vulgata.ch

Site Geneva Street Fishing www.genevastreetfishing.com/

Site de la Fédération Suisse de Pêche www.sfv-fsp.ch/?L=1